



Ecole et Collège Privés Notre Dame de Varanges

Givry, le 14 avril 2020

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Vous trouverez ci-joint le dossier de rentrée de votre enfant. Il est constitué de deux parties : l'une à conserver et l'autre à nous rendre complétée **par voie postale (ou dépôt dans la boîte aux lettres (cidex vers le cabinet vétérinaire) ou au secrétariat lorsque nous aurons repris) pour le mardi 2 juin au plus tard**, afin de nous permettre d'organiser au mieux nos services.

Ce courrier est chaque année l'occasion de faire un bilan sur l'année écoulée et de vous communiquer de quelques informations.

Bien entendu, le contexte sanitaire du deuxième trimestre nous a tous beaucoup bousculés, vous, dans vos rôles, vos habitudes, le suivi de vos enfants, nous, dans nos pratiques et l'accompagnement à mettre en œuvre. Cela n'a été simple pour personne. Nous vous assurons de tout notre dévouement à la rentrée, quelle qu'elle soit, pour redonner à vos enfants le rythme et les contenus nécessaires à leur scolarité.

Cette année a également vu la mise en place du tri sélectif au restaurant scolaire, ainsi que l'arrivée de nos quatre poules qui participent à une gestion mieux maîtrisée de notre production de déchets. Les éco-délégués ont beaucoup œuvré pour cette mise en place.

Cet hiver, de lourds travaux de rénovation des fenêtres du bâtiment principal qui ont considérablement amélioré le confort sonore et thermique des salles de classes. Seules deux fenêtres de désenfumage restent encore à modifier. Nous attendons pour cela les directives des services compétents en termes de sécurité et d'urbanisme.

Des travaux de réparation ont également eu lieu sur la toiture de la maternelle qui faisait l'objet d'une malfaçon. Les travaux ont bien entendu été pris en charge par l'assurance Dommage-Ouvrage.

Les classes de collège ont également bénéficié de **séjours scolaires**, comme chaque année, grâce à l'investissement de leurs professeurs : **Paris** pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème}; **découverte des Institutions européennes** pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

L'option bilingue espagnol sera maintenue en sixième et deux petites sixièmes seront ouvertes afin de mieux accueillir les élèves dans ce cap à passer.

Nous poursuivons la mise en place des épreuves agréées par l'université de **Cambridge** en CM2 et en 3^{ème}. Les épreuves auront lieu au mois de juin et la **remise des diplômes à l'automne**.

Nous remercions l'APEL pour son fidèle dévouement et son investissement au service des élèves. Comme l'an dernier, face aux défis éducatifs engendrés par l'exposition des jeunes aux écrans, l'accent a été porté sur la prévention numérique (Génération Numérique) et sur l'éducation affective relationnelle et sexuelle des élèves, selon les âges, grâce au CLER, intervenu du CM1 à la 3^{ème}. De nouvelles actions ont été mises en place cette année et elles ont porté leurs fruits ! Que l'équipe en soit remerciée.

Cette fin d'année scolaire est pour moi aussi l'occasion de vous redire tout le plaisir que j'ai eu à diriger cet établissement pendant sept ans. De nombreux projets ont pris corps au long de ces années, en lien étroit avec la lettre de mission reçue de notre évêque. Ces chantiers matériels et pédagogiques ont rempli et rythmé ma vie à Notre Dame de Varanges, qui gardera, avec vous, vos enfants et tous mes collaborateurs, personnels OGEC et professeurs, une place toute particulière dans mon cœur.

Je sais la barre du bateau dans de très bonnes mains et pars, confiante pour l'établissement vers une nouvelle mission.

Christelle Rémond
Chef d'Etablissement

Ecole et Collège Privés Notre Dame de Varanges
9, place de l'Eglise
71640 GIVRY
03 85 94 17 05
varanges71.ndv@orange.fr
www.notredamedevaranges.fr



Ecole et Collège Privés Notre Dame de Varanges

À CONSERVER

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents à fournir pour l'inscription/réinscription de votre enfant.

Nous vous invitons à remplir les fiches de renseignements avec le plus grand soin, **en particulier en cas de séparation ou de divorce**. De même, les documents devront, être signés des 2 parents pour une première inscription ou en cas de séparation ou de divorce.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, nous vous assurons que les données collectées ne sont ni diffusées ni revendues et ne font l'objet que d'un traitement indispensable sur la base administrative de l'établissement et les échanges légaux avec les bases de l'Enseignement Catholique et de l'Éducation Nationale.

Pour les nouveaux élèves uniquement :

- 1 photocopie du livret de famille, parents et enfants
- 1 certificat de radiation (sauf petite section de maternelle) à demander à l'établissement d'origine au départ de l'enfant
- Les bulletins scolaires (élémentaire et collège) ou cahier de réussite (maternelle) (sauf petite section de maternelle)
- L'avis de passage (élémentaire et collège)
- 1 RIB
- Le dossier scolaire et le dossier médical (si remis par l'établissement précédent)
- La charte éducative et de confiance
- Le jugement de divorce attestant de l'exercice de l'autorité parentale, du droit de garde et du règlement des frais de scolarité

Pour tous les élèves :

- La fiche de renseignements et d'urgence
- Les services et options
- Le contrat financier
- L'attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Une photocopie du carnet de santé (vaccination)
- RIB (si modification)
- L'autorisation de prise de vue

Si vous avez déjà donné certaines de ces pièces, ne fournissez que ce qui manque.



RENTREE 2020-2021

❖ **DATE DE RENTREE** : Mardi 1er septembre 2020

Maternelles et Élémentaires : Appel à 8h45. Les élèves de Maternelle se rendent directement dans leurs classes, accompagnés par leurs parents.

Les élèves du CP au CM2 rentrent par le portail et feront le tour du bâtiment par la droite.

Une fois sur la cour à l'arrière du bâtiment, les élèves seront appelés et viendront se ranger devant l'escalier.

6^{ème} : Appel à 10 heures. Tous les élèves et les parents seront accueillis par les professeurs principaux accompagnés du chef d'établissement. Nous pourrions répondre à vos éventuelles questions.

5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} : Appel à 13h45. Les élèves seront pris en charge par les professeurs principaux, les parents qui le désirent pourront rencontrer le chef d'établissement.

Les parents de l'APEL vous proposeront un café d'accueil pour bien commencer l'année.

❖ **HORAIRES** :

- Maternelle : 8h45 à 11h45 et 13h45 à 16h45 (4 jours)
- Élémentaire : 8h45 à 12h et 13h45 à 16h45 (4 jours)
- Collège : 8h45 à 12h40 et 13h45 à 16h45 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
8h45 à 12h15 (mercredi)

❖ **GARDERIE – ETUDES SURVEILLEES** :

Le matin :- Dès 7h30, accueil à la vie scolaire (tous) puis en extérieur (selon la météo)

- Dès 8h, accueil des maternelles en salle de motricité.

Le soir :- Garderie des maternelles de 17h15 à 18h en salle de motricité et de 18h à 18h30 avec les primaires

- Etude primaire et collège de 17h15 à 18h30 dans les salles de classe (voir affichage en début d'année)

❖ **PETIT MÉMO « À QUI ENVOYER QUOI ? »**

Direction	Marie-Claire Gros	varanges71.ndv@orange.fr
Comptabilité/financier/changement régime	Sylvie Thouvignon	varanges71.compta@orange.fr
Absence/retard/codes internet/vie scolaire	Ludovic Michel	varanges71.viescolaire@orange.fr
Inscription à la cantine	Marie-Hélène Loumaye	varanges71.cantine@orange.fr
Modifications coordonnées	Marie-Hélène Loumaye	varanges71.accueil@orange.fr

Le secrétariat de l'établissement est ouvert jusqu'au 17 juillet, puis à partir du 17 août.

En vous souhaitant de bonnes vacances, et dans l'attente du plaisir de vous retrouver à la prochaine rentrée, nous vous redisons l'assurance de notre entier dévouement.

**La Direction
et l'équipe éducative**

Ecole et Collège Privés Notre Dame de Varanges

9, place de l'Eglise

71640 GIVRY

03 85 94 17 05

varanges71.ndv@orange.fr

www.notredamedevaranges.fr



À CONSERVER

TARIFS 2020-2021

➤ Contribution familiale :

Voici les derniers tarifs votés par l'OGEC. Ils sont calculés pour faire face à nos charges, dans le respect du Contrat d'association et des lois qui incombent une association Loi 1901. La baisse des subventions municipales et départementales nous ont obligés à une légère hausse.

Le tableau ci-dessous indique la contribution familiale en fonction du nombre d'enfants inscrits à Notre Dame de Varanges et selon le rang de naissance de chacun d'eux (le tarif 1^{er} enfant s'applique au plus âgé et ainsi de suite) :

Tarif	Scolarité au mois (contribution familiale)				
	1er ou 2ème enfant		3ème enfant		4 ^{ème} enfant
	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Maternelle	53,00 €	530,00 €	26,50 €	265,00 €	0,00 €
Elémentaire	56,00 €	560,00 €	28,00 €	280,00 €	0,00 €
Collège	59,00 €	590,00 €	29,50 €	295,00 €	0,00 €

- Concernant les activités sportives, l'OGEC Notre Dame de Varanges a fait le choix d'un forfait global incluant la piscine (transport-entrées), l'accès au gymnase municipal (désormais payant) ainsi que le renouvellement du matériel.

Le montant du forfait EPS (du CP à la 3^{ème}) s'élève à 20,00 €/an/enfant.

Les coûts liés au sport vous sont désormais indiqués sur la facture dès le début de l'année et ne donnera plus lieu à une facturation au coup par coup.

- Le forfait technologie (collège uniquement) s'élève à 12,00 € et vous est également indiqué sur la facture dès le début d'année.

- Selon la classe suivie, il pourra vous être demandé un règlement à part pour frais divers : spectacles, conférences, voyages, cahiers d'exercices.

- L'adhésion à l'assurance scolaire/individuelle accident auprès de la Mutuelle Saint-Christophe s'élève à 6,93 €/an/enfant.

- Pour les nouveaux élèves, les frais d'inscription s'élèvent à 50,00 € et sont non remboursables.

➤ Restauration scolaire :

Nous vous proposons deux systèmes pour la restauration scolaire :

- Soit sur le principe de la facturation occasionnelle : inscription par mail (varanges71.cantine@orange.fr) 2 jours ouvrés avant le jour du repas.

Il est impératif que vous respectiez les délais suivants :

Pour les repas du lundi : inscription au plus tard le jeudi précédent à 10h

Pour les repas du mardi : inscription au plus tard le vendredi précédent à 10h

Pour les repas du mercredi : inscription au plus tard le lundi précédent à 10h

Pour les repas du jeudi : inscription au plus tard le mardi précédent à 10h

Pour les repas du vendredi : inscription au plus tard le mercredi précédent à 10h

- Soit au forfait (cf. montants ci-dessous)

Tarif	Repas occasionnel	Demi-pension 1 ou 2 j fixes/sem.		Demi-pension 3, 4 ou 5 j. fixes /sem.				
	/Repas	/Repas	Annuel DP 1 jour	Annuel DP 2 jours	/Repas	Annuel DP 3 jours	Annuel DP 4 jours	Annuel DP 5 jours
Maternelle	5,95 €	5,80 €	203,00 €	406,00 €	5,25 €	551,25€	735,00 €	
Elémentaire	6,30 €	6,20 €	217,00 €	434,00 €	5,70 €	598,50 €	798,00 €	
Collège	6,60 €	6,50 €	221,00 €	442,00 €	5,95 €	606,90 €	809,20 €	1005,55 €

Tarif comprenant le service et la surveillance durant la pause méridienne.

- Panier repas si élève allergique avec PAI (certificats médicaux et accord de la Direction indispensables) 1,00 €/jour.

➤ **Etudes surveillées ou dirigées :**

Deux services vous sont proposés :

- Le matin : accueil dès 7h30
- Le soir garderie de 16h45 à 17h15 puis études surveillées ou dirigées de 17h15 à 18h30 (Maternelle, élémentaire et collège).

Ce service est facturé :

- au forfait 41,00 € par mois (50% au 3^{ème} enfant / 0,00 € au 4^{ème} enfant) payant de 7h30 à 8h15 et de 17h15 à 18h30
- en occasionnel : 2,50 € le matin
3,00 € le soir

INFORMATIONS COMPTABLES

➤ **Absences, départ ou changement de régime :**

- ◆ Absences : des remboursements peuvent être consentis sur la demi-pension pour une absence de minimum 8 jours consécutifs dûment constatée par certificat médical.
- ◆ Départ ou changement de régime : **tout mois commencé est dû en totalité.**
Tout changement de régime qui intervient le 1^{er} de chaque mois doit être notifié par mail (varanges71.compta@orange.fr) deux semaines à l'avance.

Le choix entre l'externat ou la demi-pension est annuel (sauf cas exceptionnel vu avec la comptabilité ou la direction).

➤ **Règlements :**

Vous recevrez fin septembre une facture annuelle que vous pourrez régler de la façon suivante :

- ◆ **Le prélèvement automatique mensuel** : mode de règlement **conseillé et souhaité** (échéance au 10 de chaque mois à compter d'octobre).
- ◆ **Le règlement en espèces ou en chèque** : celui-ci est à effectuer soit au mois (avant le 10), soit au trimestre (avant le 10 octobre, 10 janvier ou 10 avril) ou encore à l'année (au plus tard le 10 novembre).

Pour le bon fonctionnement de l'établissement, nous vous demandons de régler rapidement les sommes dues (des frais vous seront facturés en cas de prélèvement impayé ou de retard trop important).

L'aspect financier ne doit pas être un obstacle à l'éducation d'un enfant à
Notre Dame de Varanges.

En cas de difficultés, la famille peut en parler avec la Direction.

IL Y A TOUJOURS UNE SOLUTION

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **OGEC Notre Dame de Varanges.**

Ecole et collège Notre Dame de Varanges

9 place de l'église 71640 GIVRY

Tel : 03.85.94.17.05 E mail : varanges71.ndv@orange.fr



**IMPORTANT
DOCUMENT MODIFIÉ
À CONSERVER**

ASSURANCES

Pour toutes les activités scolaires (garderie/étude, cantine, sorties, sport, stages en entreprise, voyages de classe, etc...), **il est obligatoire** que votre enfant soit assuré et couvert par une **assurance responsabilité civile** (dommages causés à des tiers) et une **assurance scolaire** (dégâts corporels pour lui-même).

Etant donné l'importance de l'assurance scolaire que trop peu de familles souscrivent, et afin de vous faciliter la tâche, l'établissement vous suggère désormais de souscrire au contrat groupe de la Mutuelle Saint-Christophe au tarif de 6,93 € au lieu de 11,00 € **en cochant la case sur le contrat financier.**

En conséquence, il est indispensable de nous fournir avant le **15 septembre** :

- Une **attestation d'assurance « Responsabilité civile »** (le plus souvent liée à votre contrat habitation)

ET

- L'adhésion à l'**assurance scolaire** aussi appelée « **individuelle accident** » souscrite chez notre assureur la Mutuelle Saint-Christophe (case à cocher sur le contrat financier).

A défaut, vous devez produire la preuve de cette assurance chez un autre assureur avant le 15 septembre. Aucun élève ne pourra être accueilli à la garderie/étude, à la cantine, en sortie scolaire sans cette assurance obligatoire. A compter de cette date, les familles qui n'auront pas fourni cette attestation se verront facturées de 6,93 € pour l'adhésion à l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe.

La Direction

Adhésion
2020 - 2021
23 €

Comment adhérer à l'apel ?

Il vous suffit de cocher la case « adhésion à l'apel » du contrat financier. La cotisation sera directement prélevée sur la facture de scolarité de votre enfant.

Pourquoi adhérer à l'apel ?

L'apel, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement :

- accueil des nouveaux parents,
- mise en place et formation des parents correspondants au collège,
- représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion,
- organisation de la fête de l'école, du marché de Noël....
- achat d'une table de ping-pong d'extérieur et achat d'un poulailler pour l'école...
- subventions pour de la prévention sur les dangers du numérique
- les fournitures scolaires en ligne.



apel

Président : Corentin Vaillant
Téléphone : 06 50 93 71 93
E-mail : apel.ndvaranges@gmail.com

ASSOCIATION
DE PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE